

ANTICIPER LES INAPTITUDES AVEC OASIS SALARIÉS

S'ORIENTER VERS UN NOUVEAU MÉTIER DU SECTEUR
SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



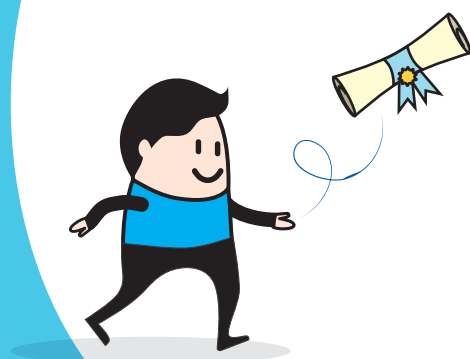
OASIS
SALARIÉS

Orientation Accompagnement
Secteur Intervention Sociale

OASIS SALARIÉS

est un dispositif qui vise à accompagner vers la qualification et le maintien dans l'emploi les salariés qui rencontrent des difficultés à leur poste et qui souhaitent se reconvertir ou évoluer vers un autre métier du social et médico-social.

Basé sur un processus d'évaluation, d'orientation adapté et d'un soutien individualisé renforcé, chaque salarié bénéficie d'un **coaching personnalisé** afin d'assurer la transférabilité des compétences.



QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernés, les salariés relevant de l'accord OETH remplissant toutes les conditions suivantes :

- ✓ être reconnu travailleur handicapé (ou la demande de reconnaissance est en cours),
- ✓ être en risque d'inaptitude constaté par le médecin du travail,
- ✓ être en poste ou en arrêt de travail,
- ✓ vouloir évoluer ou se reconvertir vers un autre métier du secteur social ou médico-social

Ce dispositif est ainsi ouvert à tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social quel que soit le métier initial.

QUELQUES EXEMPLES DE MÉTIERS VERS LESQUELS OASIS SALARIÉS ACCOMPAGNE

Accompagnant éducatif et social

Moniteur éducateur

Animateur social ou socio-culturel

Technicien de l'intervention sociale et familiale

Educateur de jeunes enfants

Educateur spécialisé

Moniteur d'atelier

Assistant de service social

Conseiller en économie sociale et familiale

Chef de service éducatif et social

COMMENT SE DÉROULE L'ACTION ?

L'ACTION SE DÉROULE EN DEUX ÉTAPES :

1

LA PREMIÈRE ÉTAPE d'évaluation du parcours permet de faire une analyse fine de la situation afin de définir un plan d'action selon les besoins et de valider l'engagement des acteurs concernés (Salarié, Employeur, Médecine du travail, OETH, autre partenaire, ...)

2

LA DEUXIÈME ÉTAPE vise la sécurisation du parcours. Elle permet de mettre en œuvre le parcours d'accompagnement sur mesure, modularisé, suivant le plan d'action défini lors de la phase d'évaluation.



EVALUATION

(24h à 27h)

- ▶ Présentation et contrat d'engagement
 - ▶ Analyse de la situation, compétences transférables et positionnement
 - ▶ Définition et validation d'un plan d'action
-



PARCOURS

(entre 20 et 70 heures réparties sur 4 modules)

Adéquation des compétences à la formation et métier visé

Mise à niveau des compétences et aptitudes au regard du métier visé

Immersion professionnelle

Sécurisation du projet

QUEL EST LE COÛT ?

Le dispositif OASIS Salariés coûte entre 2 000 euros et 6 000 euros / situation, selon le déroulé :

- ▶ phase d'**évaluation** : 2 000 euros
- ▶ **parcours** : entre 2 000 euros et 4 000 euros selon les besoins validés lors de la phase d'évaluation

Pour les adhérents, le financement est pris en charge en totalité par l'accord OETH.

COMMENT SOLLICITER L'AIDE DE L' ACCORD OETH ?

L'employeur, adhérent à l'accord OETH, sollicitera le financement du dispositif depuis son espace adhérent en ligne sur le site d'OETH **extranet.oeth.org**

- ➔ Une fiche technique est à votre disposition

L'aide est attribuée en deux temps :

- ▶ Une première demande pour le financement de la phase d'évaluation de la situation
- ▶ Une seconde demande pour le financement du parcours, une fois que le plan d'action aura été validé

A savoir : à l'issue d'OASIS Salariés, il pourra être envisagé de solliciter d'autres aides auprès de l'OETH comme l'embauche en alternance, le financement d'une formation, ...

VOS INTERLOCUTEURS

Centre OASIS

ASKORIA
activateur de solidarités

ASKORIA

02 96 78 86 20

www.askoria.eu

OETH

47 rue Eugène Oudiné

75013 Paris

Tél **01.40.60.58.58**

contact@oeth.org

www.oeth.org

oeth

Agréé depuis 1991 par le ministère du Travail, l'accord OETH est le premier accord relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif. Cet accord réunit la Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem et les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO. **www.oeth.org**